

Montréal, le 30 novembre 2007

Mme Michelle Courchesne
Ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport
Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Mme Monique Gagnon-Tremblay
Ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie
Ministère des Relations internationales du Québec
Édifice Hector-Fabre
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5R9

Mesdames les Ministres,

Le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS) a mis fin cette année à son programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires destinés aux étudiants étrangers qui viennent apprendre le français. Cette modification semble plutôt inexplicable étant donné les intentions avouées du gouvernement en place de promouvoir la langue française et la culture québécoise.

En effet, rappelons que les objectifs initiaux pour la catégorie des cours de français lors de la mise en place de la *Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants étrangers* étaient de «favoriser le rayonnement des cultures d'expression française et québécoise par l'étude de la langue et de la littérature».

Rappelons aussi que dans la *Politique internationale du Québec*, le ministère des Relations internationales énonce parmi ses objectifs celui de «promouvoir l'identité et la culture du Québec». Or, afin d'atteindre cet objectif, deux priorités sont mises de l'avant, notamment «appuyer la promotion et le rayonnement de la langue française dans le monde». Pour y parvenir, trois actions principales sont proposées dont la «mise en valeur de l'expertise québécoise en matière linguistique et l'appui au développement de l'enseignement du français dans le monde».

Nous estimons que les changements adoptés par le MELS quant aux droits de scolarité des étudiants étrangers qui veulent apprendre le français vont à l'encontre de la promotion du français et du Québec à l'étranger. En effet, nous avons constaté que les personnes venues étudier au Québec en vertu de l'ancien programme d'exemption ont non seulement retiré de solides connaissances linguistiques des cours qu'elles ont suivis dans nos établissements, mais elles y ont également découvert cette richesse inestimable qu'est la culture québécoise. Car, ne l'oublions pas, la *francisation* est aussi une opération de *québécoisation*. Ces étudiants étaient si fiers de se familiariser avec notre langue et notre culture qu'ils en sont devenus des ambassadeurs dans leur milieu ainsi que dans leur pays d'origine. Ils se font fervents défenseurs de la francophonie et ils contribuent au rayonnement du Québec!

Si certains sont revenus au Québec pour entreprendre ou terminer des études, plusieurs ont choisi de s'y établir à la suite de leur visite et font maintenant partie intégrante de la société québécoise à laquelle ils contribuent à part entière.

Les frais majorés vont faire en sorte que beaucoup moins d'étudiants internationaux vont choisir le Québec pour étudier le français. De ce fait, la France retrouvera sur le marché international toute la place que les écoles de langue du Québec ont mis de longues années à occuper. Déjà, concurrencer la France sur ce terrain fut difficile. La décision du MELS fera en sorte que ce sera désormais impossible. De plus, si l'étudiant international estime qu'il devient irréaliste financièrement d'apprendre le français pour ensuite poursuivre des études universitaires dans une discipline donnée, il orientera son choix vers l'anglais, une langue dont la diffusion est plus étendue et dont la promotion n'est plus à faire.

Nous avons, en tant qu'enseignants et citoyens francophones, des raisons de nous inquiéter pour la pérennité de la langue française en Amérique du Nord et particulièrement au Québec. Alors que ce dernier brille sur la scène internationale par ses produits culturels de qualité et ses entreprises innovantes, il semble contreproductif de freiner, par de telles mesures, le rayonnement de notre langue. En conséquence, nous demandons à la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport de reconsidérer sa décision.

Veillez agréer, Mesdames les Ministres, nos salutations distinguées.

Richard Dion
Président
Syndicat des maîtres de français langue seconde de l'Université Laval

Gilles Fontaine
Président par intérim
Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval

Francis Lagacé
Président
Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal

Carole Neill
Présidente
Syndicat des chargés de cours de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Josée Simard
Représentante des maîtres de français
Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi

Sarah Thibodeau
Chargée de cours et conseillère pédagogique
pour les chargés de cours du Microprogramme de français langue seconde de l'Université de Sherbrooke

c.c. Mme Yolande James, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles